



## COMMUNIQUÉ Normandie

CSA du lundi 20 novembre 2023

Lundi 20 novembre 2023 s'est tenue à Rouen la deuxième réunion du comité social d'administration. Ces cinq points figuraient à l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV du Comité Social d'Administration du 11 avril 2023
- 2 - Avis sur le règlement intérieur du Comité Social d'Administration
- 3 - Programme Annuel de Travail : bilan 2023 et perspectives 2024
- 4 - Bilan 2023 de la communication interne
- 5 - Projet de calendrier 2024 du dialogue social normand

La CFE-CFC organisera avant la fin de l'année 2023, une HMI où nous pourrons échanger sur ces sujets. Avant celle-ci, nous souhaitons vous informer des réponses de l'administration suite à notre déclaration liminaire. Elle comportait 3 sujets : l'attribution de télétravail exceptionnel lors des phénomènes météorologiques extrêmes, la demande d'un planning de présence des responsables d'établissement et l'installation du dispositif DPAR.

### **L'octroi de jours de télétravail exceptionnel lors de phénomènes météorologiques extrêmes**

Vous êtes nombreux à être venus vers nous afin de comprendre pourquoi du télétravail exceptionnel n'avait pas été accordé lors de la tempête Ciaran qui a touché particulièrement notre région et fait courir des risques aux agents.

Il faut savoir qu'un directeur régional ne peut pas accorder de lui-même un jour de télétravail exceptionnel, il doit formuler la demande auprès de la direction générale. La direction normande a fait le nécessaire et est intervenue début novembre auprès de la secrétaire générale. Cette demande s'est soldée par un refus, ceci en dépit de la demande concordante faite par la CFE-CGC lors du GT du CSA national en formation spécialisée du 8 novembre 2023 (voir [http://cfecgcinsee.free.fr/communiques/cfe\\_insee/communique-05-cfecgcinsee.pdf](http://cfecgcinsee.free.fr/communiques/cfe_insee/communique-05-cfecgcinsee.pdf)) et du soutien des autres organisations syndicales.

### **Demande d'un planning de présence des responsables d'établissement**

Le lundi 16 octobre, suite au passage du dispositif Vigipirate en « urgence attentat », un certain nombre de consignes nous ont été fournies par l'administration. Ces documents ont suscité questions et réactions, notamment à Rouen où il n'y a pas de dispositif de gardiennage.

Nous avons donc demandé à l'administration de pouvoir disposer d'un planning de présence des responsables d'établissement à l'instar de ce qui est pratiqué dans les Hauts de France :

[https://intranet.insee.fr/jcms/p\\_3963045/fr/responsable-d-etablissement-a-lille-et-a-amiens-du-20-au-24-novembre-2023](https://intranet.insee.fr/jcms/p_3963045/fr/responsable-d-etablissement-a-lille-et-a-amiens-du-20-au-24-novembre-2023)

L'administration comprend notre demande et reconnaît qu'en l'absence du chef d'établissement, les règles d'intérim ne sont pas connues par les agents. Si elle n'est pas favorable à l'élaboration d'un planning hebdomadaire, elle pense qu'une note précisant le dispositif en cas d'absence du chef d'établissement pourrait être une bonne solution. À suivre donc...

## L'installation du dispositif DPAR

Ici, il y a deux sujets : celui des nuisances les 22 et 24 novembre lors de la livraison des modulaires et la condamnation de 36 places de parking et le risque d'un parking complet les mardis et jeudis.

Sur le premier point, la direction a demandé de pouvoir accorder du télétravail exceptionnel pour ces deux jours afin de réduire la présence des agents sur site et d'assurer ainsi leur sécurité. Cette demande a essuyé un refus de la secrétaire générale.

Sur le deuxième point, une communication est disponible, depuis la réunion, sur l'intranet :

[https://intranet.insee.fr/jcms/p\\_3981391/fr/stationnement-alternatif-hors-de-l-etablissement-de-caen](https://intranet.insee.fr/jcms/p_3981391/fr/stationnement-alternatif-hors-de-l-etablissement-de-caen).

D'après les décomptes de l'administration, il n'a pas été observé de jours où il ne serait pas possible de stationner tous les véhicules. Par ailleurs, les réunions de réseaux seront programmées les lundis, mercredis ou vendredis afin d'éviter une saturation du parking.

D'après nos décomptes, si rien n'est fait, les problèmes risquent malheureusement d'arriver. Le courrier de la CFE-CGC au nouveau préfet du Calvados l'a fait réagir (voir pièces jointes) et il suggère 3 pistes :

- le recours au télétravail,
- des places de parkings extérieurs,
- une planification des événements.

Sur ces 3 pistes, seule la dernière nous semble opérationnelle. En effet, nos décomptes intégraient déjà le télétravail, or la secrétaire générale n'accordera pas davantage de télétravail. Concernant les places de parkings extérieurs : le parking public est régulièrement complet, quant au parking de la DGFIP, il est bien loin et il faut prévenir pour avoir une place. S'y rendre pose d'autres problèmes (temps perdu, risques accrus d'accident de trajet...). La planification des événements, qui n'était apparemment jusqu'à notre saisine du préfet, pas anticipée, peut éviter que le parking ne soit complet. Cela nécessitera en revanche de faire venir des agents des jours de télétravail, des enquêteurs les mercredis et vendredis... ce qui sera source d'autres problèmes.

Aucune de ces solutions n'est donc, selon nous, réellement adaptée. Nous avons cependant conscience que sur ce sujet, la direction est prise entre les exigences de la préfecture et les refus de la secrétaire générale. Aujourd'hui, nous pensons qu'aucune nouvelle action ne sera possible avant de constater un problème sur le terrain. Nous y serons donc particulièrement attentifs.

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous êtes confrontés à un souci à ce sujet.

Un mail dédié  
[syndicat-cfe-cgc-normandie@insee.fr](mailto:syndicat-cfe-cgc-normandie@insee.fr)

Vos représentants CFE-CGC  
Normandie

**Des élus mobilisés  
pour vous représenter  
et vous accompagner !**